



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 4 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Valérie MICK RIVES, Daniel CORRE, Patricia JOURDAN, Patrick BALDY, Josette MARINI, Jean-Marc BLANQUART, Virginie BOUILLER, Sylvain GAULE, Laura MARECHAL, Gilles CATHAUD, Céline CARON, Laurent CONRAD-BRUAT, Ida QUESNEAU, Osnel JAVEL, Chantal LUCAS, Jean-Christophe DAUMAS, Patrick DRONNE, Evelyne LEGRAS

Pouvoir : Angélique RIVIERE donne pouvoir à Patricia JOURDAN

Secrétaire de séance : Patrick BALDY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 19

N° 2026/36

Objet : Désignation des représentants communaux au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE)

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 V nonies C ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024-PREF-DRCL-258 du 19 novembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne par la modification de la liste des compétences obligatoires, la redéfinition des compétences supplémentaires et la mise en place d'une nouvelle répartition des sièges ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-PREF-DRCL-290 du 20 octobre 2025 abrogeant l'arrêté 2025-PREF-DRCL-282 du 9 octobre 2025 et portant constat de la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ;

VU la délibération n° 33-2026 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) du 14 avril 2026 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

CONSIDÉRANT que la CLECT de la CCVE est composée de 21 membres titulaires et de 21 membres suppléants ;

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux des communes membres sont invités à désigner leurs représentants conformément à cette répartition et à transmettre leur délibération aux services de la CCVE ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Mme MICK RIVES Valérie comme représentant titulaire de la commune de Fontenay-le-Vicomte au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE).

DÉSIGNE Mme MARINI Josette comme représentant suppléant de la commune de Fontenay-le-Vicomte au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE).

DIT que cette délibération sera transmise aux services de la CCVE.

Fait à Fontenay le Vicomte, le 4 juin 2026



Pour extrait conforme

Le Maire,
Valérie MICK RIVES